

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**SAINT HILAIRE DE VOUST**  
**N°2022/08/D77**  
**Séance du 29 SEPTEMBRE 2022**

Nombre de conseillers

En exercice 15

Présents 12

Votants 12

L'an deux mille vingt-deux, le vingt neuf septembre, les membres du conseil municipal de **SAINT HILAIRE DE VOUST**, dûment convoqués, se sont réunis en session ordinaire, sous la présidence de M. CHATELLIER Christian, Maire. Madame Christèle CHARRON étant secrétaire de séance.

Conformément à son obligation d'être réuni au moins une fois par trimestre, le Conseil municipal de la Commune de SAINT HILAIRE DE VOUST a été régulièrement convoqué **le 26 septembre 2022**. Selon l'art. R.2121-7 du CGCT, la convocation a été affichée aux portes de la Mairie.

**PRESENTS** : Mesdames BODIN, CHARRON, FAVREAU, GRELIER, PASQUIER, Messieurs CHATELLIER, BATY, COTILLON, FORESTIER, FORGEARD, ROBINEAU, NOURY

**ABSENTS EXCUSES** : M. BARBARIT, MME BOUILLAUD et M. MERCERON

*Lesquels forment une majorité des membres en exercice.*

**OBJET : ARRÊT DU BAIL DU SALON DE COIFFURE SUITE AU DÉPART DU COIFFEUR**

Vu le bail commercial du 21 mai 2021,

Vu l'article 3-1 du décret du 30 septembre 1953 modifié par la loi du 12 mai 1965,

Vu la demande de résiliation du bail reçue par courrier en date du 21 septembre 2022

Considérant que le délai de résiliation n'est pas respecté mais que le bailleur cède une partie de son équipement et de son matériel facilitant ainsi l'installation d'un autre coiffeur,

**Le Conseil municipal, à l'unanimité, des membres présents et représentés a décidé:**

- **D'ACCEPTER** la résiliation du bail commercial en commun accord en date du 30 septembre 2022 sans frais

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire,  
Christian CHATELLIER



La secrétaire de séance,  
Christèle CHARRON



Le Maire informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes – 6, allée de l'Île Gloriette 44 041 NANTES CEDEX – dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et/ou notification.